

# « Chantiers jeunes » 2022 – pour les 11/17 ans

## CHOIX DU CHANTIER

- du 25 au 29 avril 2022 : Création d'un aménagement extérieur à la crèche municipale
- du 07 au 13 juillet 2022 : Rénovation et peinture de la salle d'activité de l'espace jeunes avec création d'une fresque
- du 25 au 31 août 2022 : Création d'une course d'orientation au Pech de Berre inter-centre du territoire
- du 24 au 26 octobre 2022 : Remise en beauté du lavoir situé au lieudit « Bernet »

**IMPORTANT** : Chaque jeune ne peut participer qu'à une semaine de Chantier Jeune ; néanmoins il est possible de cocher plusieurs chantiers par ordre de priorité (1, 2 et 3). Nous essaierons, dans la mesure du possible, d'en tenir compte dans la constitution des groupes, mais nous vous conseillons de nous donner plusieurs choix en cas de forte demande sur un même Chantier !!

## FONCTIONNEMENT DES CHANTIERS JEUNES :

- Ateliers éducatifs techniques de 8h 15 à 12h du lundi au jeudi encadrés par un technicien et un animateur
- Activités de cohésions et de loisirs le lundi de 13h 00 à 18h 30 et le vendredi de 10h 00 à 19h 00 (l'heure de retour peut varier selon la nature de l'activité proposée)
- Repas pris en commun le lundi et le vendredi
- L'aller et le retour au domicile sont à la charge et sous la responsabilité des parents
- Un maximum de 8 jeunes par atelier
- Durée de chaque atelier : **1 semaine**

## ATTRIBUTION DE LA BOURSE

Chaque jeune perçoit une bourse d'une valeur de 80 €, il doit dans la lettre de motivation indiquer le projet qu'il veut financer :

- la formation : BAFA, PSC1, permis de conduire, code, BSR, etc
- la sécurité : assurances diverses, achat de casques pour 2 roues, etc
- les loisirs : licence de club et achat de matériel pour l'activité.
- Etc...

## **CHOIX DES PARTICIPANTS**

La sélection des participants sur chaque chantier sera réalisée, selon certains critères :

- **commune de résidence** : la priorité sera donnée aux jeunes habitant le territoire OU fréquentant la cité scolaire Stendhal.
- **1<sup>ère</sup> participation** : les jeunes ayant déjà participé à un Chantier antérieur ne seront pas prioritaires. La priorité sera accordée aux adolescent(e)s n'ayant jamais participé à ce projet.
- **âge** : les jeunes devront avoir au minimum 11 ans le 1<sup>er</sup> jour du chantier. Les jeunes de + de 17 ans ne seront pas prioritaires pour ces actions.
- **mixité obligatoire** : dans la mesure du possible nous essaierons de constituer des groupes de 4 garçons et 4 filles
- et surtout selon **l'envie et les projets des candidats exprimés dans une lettre de motivation qui pourra être suivi d'un entretien.**

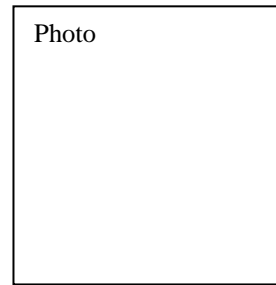
**Si la majorité des candidatures répondait à ces critères, nous serions dans l'obligation de réaliser un tirage au sort.**

---

### **Dépôt du dossier d'inscription :**

**Ils seront à restituer avant le vendredi 30 mars 2022 au coordonnateur jeunesse**

**Aucun dossier ne sera accepté après cette date.**



## DOSSIER D'INSCRIPTION 2022 AUX CHANTIERS JEUNES

Nom / prénom	
Date de naissance	
Adresse	
Ville et Code postal	
Classe et établissement scolaire	
Adresse internet	
Téléphone personnel	
Téléphone en cas d'urgence	
Nom et Téléphone de Médecin traitant	
Problèmes particuliers de santé (allergie, asthme...)	
Profession du père	
Profession de la mère	
Type de projet souhaité	

### PIECES A FOURNIR AU MOMENT DE L'INSCRIPTION

1. Photocopie d'une pièce d'identité
2. Justificatif de domicile
3. Fiche d'inscription remplie
4. Autorisation parentale remplie et signée
5. Règlement intérieur des « CHANTIERS JEUNES » signé (voir annexe)
6. Photocopie de l'assurance en responsabilité civile extrascolaire
7. Fiche sanitaire
8. Un RIB au nom du jeune ou au nom du responsable légal
9. Lettre de motivation du participant

## AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e), Mr ou Mme .....responsable légal de

.....

Demeurant à .....

Code postal.....Commune .....

Autorise mon enfant à participer aux « CHANTIERS JEUNES » organisés par le service jeunesse de la commune d'Aiguillon.

J'atteste que mon enfant ne présente aucune contre-indication médicale à la pratique de petits travaux (ponçage, peinture, nettoyage...) pouvant entraîner des allergies ou autres.

J'autorise, je n'autorise pas (1) mon enfant à être photographié et filmé dans le cadre des « Chantiers jeunes ».

Fait à ....., le.....  
Mention manuscrite « lu et approuvé »

Signature

(1) Rayer les mentions inutiles.

## REGLEMENT INTERIEUR DES CHANTIERS JEUNES

Les « chantiers jeunes » sont organisés par la Commune d'Aiguillon, s'adressent à l'ensemble des jeunes de notre territoire âgés de 11 à 17 ans.

Dans le cadre de ces chantiers, les jeunes retenus pourront bénéficier de conseils de professionnels, de techniciens, sur l'apprentissage des techniques de base de différents métiers (tous les matins de 8h15 à 12h du lundi au jeudi) et réaliser certains travaux et missions, mais également profiter d'activités de loisirs, ludiques, culturelles, artistiques ou sportives (le lundi après-midi de 13h à 18h 30 et le vendredi de 10h à 19h).

Par la réalisation de ces chantiers jeunes, la commune se donne 2 objectifs principaux :

- **Mener une action citoyenne** : Proposer aux jeunes des actions et missions dans le cadre de chantiers communaux et intercommunaux en privilégiant l'action au service de la collectivité et des citoyens
- **Valoriser le travail et l'implication des jeunes** : Valoriser la place des jeunes au sein de la société en effectuant des actions d'amélioration et de rénovation de leur environnement, de certains équipements et biens publics.

L'encadrement et la surveillance des chantiers seront assurés par le coordinateur Jeunesse de la Commune, avec le concours de différents personnels des services techniques de la commune. En parallèle à la mission éducative qu'ils vont recevoir, les jeunes disposeront de temps de repos et de convivialité.

Les participants devront respecter certaines règles de vie pendant les temps d'activités y compris durant les temps informels de repas ou de déplacement.

Dans le cas où certains jeunes présenteraient un comportement inadapté (insolence, brutalité, incorrection envers un tiers, non-participation aux ateliers, absence injustifiée), les parents seront avisés par téléphone, rendez-vous sera pris avec les parents en présence du jeune et du coordonnateur jeunesse.

En cas de manquement à une seule de ces règles, le jeune sera exclu immédiatement du chantier et la récompense non versée dans son intégralité.

De plus, la destruction volontaire du matériel entraînera le remboursement par la famille des objets détériorés.

Enfin, la récompense sera versée **si et seulement si** le jeune participe à la totalité des matinées du chantier (hormis motif exceptionnel) mais également aux animations proposées durant la semaine.

Date et signature des parents  
(Précédé de la mention « lu et approuvé »)

Date et signature du participant  
(Précédé de la mention « lu et approuvé »)

Le coordinateur du service jeunesse  
de la Commune d'Aiguillon

Le Maire d'Aiguillon  
Christian Girardi